

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) LOIRE CENTRE

Par arrêté n°AP 2016/02 du 13 Septembre 2016, le Président du Syndicat Mixte du SCOT Loire Centre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Centre arrêté par le Comité Syndical le 10 Mai 2016. Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 143-22 du Code de l'Urbanisme, afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations sur le projet de SCOT.

Le SCOT Loire Centre couvre un territoire de 92 communes (7 EPCI). Il constitue un document de planification stratégique sur le long terme (horizon de 20 ans) qui fixe des objectifs et orientations en matière d'aménagement du territoire afin d'assurer son équilibre, la diversité de ses fonctions, la mixité sociale et le respect de l'environnement.

Le projet de SCoT Loire Centre est soumis à enquête publique
du **Lundi 3 Octobre 9H au Lundi 7 Novembre 10H 2016**, soit pendant 36 jours consécutifs

Le projet du SCoT comprend un rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et une annexe. Les informations environnementales se rapportant au projet de SCoT sont incluses dans le dossier d'enquête.

L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'Environnement et à l'article L.104-6 du Code de l'Urbanisme n'a pas communiqué au Syndicat mixte son avis sur le projet de SCoT arrêté.

La commission d'enquête est composée ainsi :

- Président : M. Maurice GAUBERT, Retraité des collectivités territoriales
- Membres titulaires : M. Gérard GIRIN, Ingénieur environnement, et Mme Jeanine BERNE, urbaniste en retraite
- Membre suppléant : Mme Gisèle LAMOTTE, Directeur territorial en retraite.

En cas d'empêchement de M. GAUBERT, la présidence de la commission sera assurée par M. GIRIN.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le dossier d'enquête sera disponible, accompagné d'un registre, au siège de l'enquête publique au Syndicat Mixte du SCOT Loire Centre et aux sièges des 7 Communautés de communes adhérentes, aux jours et heures habituels d'ouverture : COMMUNAUTES DE COMMUNES DE BALBIGNY, DES COLLINES DU MATIN, DE FEURS EN FOREZ, DES MONTAGNES DU HAUT FOREZ, DU PAYS D'ASTREE, DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE (COPLER) ET DES VALS D'AIX ET ISABLE.

De plus, il sera consultable (hors registre d'enquête) en permanence sur le blog du syndicat mixte : www.scotloirecentre.com sur une Page dédiée « Enquête publique ».

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public de la manière suivante :

- **Communauté de communes de Balbigny, également siège du Syndicat mixte du SCoT Loire Centre**, ZA du Bois Vert, 42110 EPERCIEUX-SAINT-PAUL : **le 10 Octobre 2016 de 9h à 12h, le 19 Octobre 2016 de 9h à 12h et le 2 Novembre 2016 de 9h à 12h.**
- **Communauté de communes des Collines du Matin**, 2 Rue Denis Boulanger, 42360 PANISSIERES : **le 12 Octobre 2016 de 9h à 12h et le 21 Octobre 2016 de 9h à 12h.**
- **Communauté de communes de Feurs en Forez**, 13 Avenue Jean Jaurès, 42110 FEURS : **le 11 Octobre 2016 de 9h à 12h et le 27 Octobre 2016 de 9h à 12h.**
- **Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez**, 1 Rue Claude Peurière, 42440 NOIRETABLE : **le 28 Octobre 2016 de 9h à 12h.**
- **Mairie de Noirétable**, 1 Rue Claude Peurière, 42440 NOIRETABLE : **le 22 Octobre 2016 de 9h à 12h.**
- **Communauté de communes du Pays d'Astrée**, 17 Rue de Roanne, 42130 BOËN-SUR-LIGNON : **le 10 Octobre 2016 de 14h à 17h et le 27 Octobre 2016 de 9h à 12h.**
- **Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER)**, Rue de la Tête Noire, 42470 SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY : **le 8 Octobre 2016 de 9h à 12h et le 13 Octobre 2016 de 14h à 17h.**
- **Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable**, 28 Rue Robert Lugnier, 42260 SAINT-GERMAIN-LAVAL : **le 2 Novembre 2016 de 9h à 12h et le 4 Novembre 2016 de 14h à 17h.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête. Il pourra également les adresser au Président de la commission d'enquête, au siège du Syndicat Mixte (Syndicat mixte du SCOT Loire Centre, En Communauté de communes de Balbigny, ZA du Bois Vert, 42110 EPERCIEUX-SAINT-PAUL) en précisant bien « Enquête publique sur le projet de SCOT Loire Centre- A l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête ».

Les courriers d'observations seront consultables pendant toute la durée de l'enquête publique au siège de l'enquête (annexés au registre).

À l'issue de l'enquête publique, les rapports et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège du Syndicat Mixte du SCoT Loire Centre ainsi que dans les mairies des 92 communes comprises dans le périmètre du SCoT. Ils seront également téléchargeables sur le blog du syndicat.

Après l'enquête publique, les élus du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT Loire Centre pourront approuver, par délibération, le Schéma de Cohérence Territoriale Loire Centre.

Le Président du Syndicat Mixte,

Informations : Syndicat Mixte du SCOT Loire Centre
En Communauté de communes de Balbigny- ZA du Bois Vert- 42110 EPERCIEUX-SAINT-PAUL